

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 226 applicable aux autorisations de construction de magasins privés sur le terre-plein du port.

n° 226

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 mars 1952

Numéro JO
n° 4 du 01/04/1952

Date du numéro
1 avril 1952

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL,, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vule décret du 29 juillet 1924 organisant le Domaine privé à la Côte Française des Somalis

Vul'arrêté du 8 décembre 1925 déterminant les conditions d'application du décret susvisé ; La Commission du Port entendue sur le rapport du Chef du Service des Domaines

Le Conseil Privé entendu dans sa séance du 5 mars 1952,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Les occupations de terrains sur le terre-plein du Port aux fins d'installations privées à usage de magasin sont soumises aux conditions fixées par le cahier des charges annexé au présent arrêté. Art. 2. — La réglementation fixée par le présent arrêté annule toute réglementation antérieure en la matière. Art. 3. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Par délégation :Le Secrétaire Général.CHAMBOREDON.